La grève des « Noirs » fait tâche d'huile

Parti de Lille le mouvement s'étend à Blanc-Misseron

Après les métallurgistes lillois qui se sont mis en grève il y a quelques jours pour une question de salaires, voici qu'un mouvement général se dessine sur un autre point du département, à Blanc-Misseron.

Pour protester contre la suppression de 0,25 sur les 0,60 alloués comme prime horaire de vie chère, les ouvriers des Ateliers de construction du Nord de la France se sont mis en grève jeudi soir.

Les Ateliers occupent 2.500 ouvriers. Le mouvement fut déclanché dans l'atelier des « locos ». On croit que ce mouvement, commencé par les métallurgistes, s'étendra aux menuisiers, charpentiers, etc.

Vendredi matin, eut lieu, au Salon de l'Alerte, une réunion des grévistes.

Après avoir entendu les explications du citoyen Decoux, les ouvriers présents décidèrent à l'unanimité — ils étaient 800 — de continuer la grève.

UNE REPRISE

A la suite d'une entrevue qui eut lieu avec la direction des établissements Piérard, les ouvriers ayant obtenu la promesse formelle que leur salaire ne serait pas diminué, décidèrent de reprendre le travail.

MAIS L'ON PREVOIT UN MOUVEMENT GENERAL

Vendredi, à 13 heures 30, les 130 ouvriers occupés à la fonderie Leduc, à Blanc-Misseron, se sont également mis en grève.

Une réunion a été tenue au Salon de l'Alerte. La grève fut acclamée. Dans cette région, la situation est calme. M. Lacombiez commissaire spécial, s'est rendu sur les lieux.

A l'heure où nous parvient ce courrier, une nouvelle réunion se tient à l'Alerte. On prévoit que la grève sera générale ce matin, aux Ateliers du Nord de la France.

LES OUVRIERS BELGES ONT ACCLAME LA GREVE

Vendredi, à 12 heures, eut lieu à la Maison du Peuple de Quiévrain, une réunion où le citoyen Speutreel, secrétaire général de la Métallurgie du bassin de Boussu, expliqua la cause du conflit.

Les Ateliers de Blanc-Misseron occupent 580 Belges. Tous ont acclamé la grève.

Deux autos de fraude capturées près d'Hazebrouck

Deux préposés de douane d'Hazebrouck, MM. Henriot et Gaston Coigné, viennent de faire une importante capture. Ils étaient, le jeudi soir vers 8 h. 30 non loin du passage à niveau de l'Hofland, lorsque leur attention fut attirée par l'allure bizarre d'un cycliste qui avait mis pied à terre devant la barrière et jetait les regards de tous côtés comme pour inspecter les lieux. Les douaniers redoublèrent de vigilance. Au bout d'une heure, ils virent arriver deux automobiles non éclairées. Au même moment, le cycliste appelait la garde-barrière pour lui faire ouvrir le passage. Sans hésiter, les préposés s'élancèrent au devant des automobiles en faisant les sommations d'usage.

Il n'en fallut pas davantage pour mettre en fuite les cinq fraudeurs qui pilotaient les deux voitures. Ils détalèrent à toutes jambes dans les champs, suivis du cycliste qui avait lâché sa bécane.

Les deux autos capturées ont été amenés à Hazebrouck. Elles ont une valeur de 35.000 francs. La première est une Berlier N. 30102-47424 ; 905 D ; l'autre, une Fiat, N. 84936-12618-5328-D 1.

La charge de tabac représente 2.925 kilos soit une valeur de 73.125 francs.

Au Conseil de guerre

Georges-Adolphe Gervais, soldat de deuxième classe, appartenant au 127e R. I., a été condamné à la peine de trois mois de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Un jugement intéressant pour les locataires

Devant M. le juge de paix du 5e arrondissement de Lille, M. Fourment, avait été posée la question de savoir si le locataire de bonne foi, peut opposer de plein droit la prorogation prévue par l'article 7, paragraphe 1er de la loi du 31 mars 1922, au propriétaire qui justifie vouloir occuper par lui-même.

Me Arnould, avocat, avait soutenu la thèse contraire en s'appuyant sur le texte de ce premier paragraphe, qui n'accorde la prorogation de plein droit, que dans les conditions de la loi du 6 janvier 1922, qui réserve expressément dans son article 3, le droit du propriétaire justifiant de la nécessité d'occuper par lui-même.

M. le juge de paix Fourment écarte, dans son jugement, cette thèse. Se rapportant aux déclarations de M. Guibal, rapporteur de la loi, se référant aux travaux préparatoires qui ont donné lieu à l'intervention de Betoulle, député, près du Garde des Sceaux, qui a formellement déclaré qu'il n'y avait pas d'expulsion avant le 1er décembre 1922, il décide que les prescriptions de la loi du 6 janvier 1922 auxquelles se réfère le texte nouveau, ont tout simplement les conditions concernant l'occupant de bonne foi et, conséquemment, il déclare le locataire, maintenu de plein droit jusqu'au terme d'usage précédant le 1er janvier 1923, quelles que soient les raisons de réclamation du propriétaire.

Une manifestation Franco-Britannique

Londres, 19 mai.— Au cours du déjeuner et du dîner qui réunissait un grand nombre de notabilités françaises et anglaises s'intéressant à la question du tunnel sous la Manche, plusieurs discours furent prononcés.

Ce fut l'occasion de renouveler et de confirmer l'amitié qui unit les deux pays.

M. Clynes, qui est le chef du Parti ouvrier à la Chambre des Communes a prononcé les paroles suivantes dont la portée fit sensation :

Représentant d'un parti d'opposition, je tiens à dire que je suis d'accord avec M. Chamberlain et à exprimer les bons sentiments de la classe ouvrière pour notre amie la France. Je parle non seulement au nom du parti ouvrier parlementaire, mais au nom du parti ouvrier lui-même et je peux dire que nous désirons que les liens d'unions entre la France et l'Angleterre soient resserrés afin d'assurer la paix du monde.

Un émule de Monte-Cristo

Un ouvrier, nommé Arthur Coumy, qui purgeait, dans la prison de Parkurst, île de Wight, une condamnation à dix ans de prison pour vol avec effraction, a réussi à s'évader, grâce à une audace et à une ingéniosité peu communes.

Au moyen d'une aiguille à tricoter ou d'un instrument similaire, il enleva le ciment qui scellait un certain nombre de briques du mur de sa cellule, et le remplaça au fur et à mesure par des aliments mâchés. Quand il eut dégagé le nombre de briques voulu, il attendit une nuit humide et brumeuse, passa par le trou ainsi fait et de la cour de la prison, grâce à une échelle qu'il trouva dans la chambre de chauffe, franchit le mur extérieur, qui a 20 pieds de haut.

Le fait qu'il a laissé tous ses habits, à l'exception de sa chemise et de ses souliers, dans sa cellule prouve qu'il comptait sur l'aide d'amis au dehors. On ne s'aperçut de son évasion que plusieurs heures après et Arthur Coumy court toujours.

Horrible scène de lynchage

Davisboro (Georgie), 19 mai. — Un jeune nègre, âgé de 15 ans, arrêté sous l'inculpation d'assassinat d'une femme du service rural des postes a été brûlé aujourd'hui dans des circonstances horribles.

En premier lieu on l'a brûlé à petit feu pendant un quart d'heure et entre les cris de douleur qu'il poussait on l'a questionné concernant ses complices.

Il a fait des déclarations impliquant un autre adolescent.

Les hommes qui ont pris une part active à ce lynchage ont alors attaché leur victime à un arbre et ont allumé un nouveau feu au-dessous de lui.

Pendant que le supplicié brûlait, quelques 200 coups de feu ont été tirés sur lui.

La foule qui s'élevait à 2.000 personnes, recherche maintenant le complice du jeune nègre.

L'Allemagne arsenal

Berlin, 19 mai. — A propos de l'affaire Anspach, les autorités allemandes ont prétendu, dans la presse, que toutes les protestations alliées contre les dissimulations d'armes et les armements secrets qui ont eu lieu dans ce pays étaient basées sur de faux documents ou de faux témoignages.

Or la commission de contrôle militaire inter-alliée de Berlin a découvert hier, cachées dans les caves d'un entrepreneur berlinois, plus de deux cents machines, de toutes dimensions et de tous calibres, destinées à la fabrication de munitions de guerre ; la même commission a également découvert et saisi un contingent de cent mille havresacs, dont on avait également caché l'existence, elle s'est enfin emparée de mille fusils du modèle de 1898 et d'une quantité considérable de caisses de munitions renfermant surtout des balles spéciales pour le tir contre tanks.

LA FRANCE N'A PAS FAIT USAGE DES DOCUMENTS ANSPACH

Paris, 19 mai.— La presse allemande continue à faire grand bruit autour du Docteur Anspach qui aurait fabriqué de faux documents d'ordre militaire et en aurait fait commerce. Elle prétend qu'il a été largement fait usage de ces documents au cours des discussions récentes de la loi militaire devant le Parlement français.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement français n'a fait usage d'aucune information de cette origine.

ROUBAIX

REDACTION : 30, rue Pauvrée, Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Les Elections de Dimanche

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Les électeurs des cantons Est et Ouest de Roubaix sont informés que, comme pour les élections de dimanche dernier, le scrutin de dimanche prochain, 21 mai 1922, s'ouvrira à 7 heures du matin et sera clos à 6 heures du soir.

Ceux qui n'auraient pas reçu leur carte de vote, pour une cause quelconque, peuvent la réclamer au bureau des élections, rue Neuve, deuxième étage, sur présentation d'une pièce d'identité.

Ledit bureau est ouvert, de 8 heures du matin à midi et de 14 à 18 heures.

Le dimanche 21 mai, il fonctionnera pendant toute la journée jusqu'à la fermeture du scrutin.

VOTE DES REFUGIES

Les électeurs inscrits dans d'autres communes et actuellement réfugiés à Roubaix sont informés qu'ils pourront exercer leur droit de vote dimanche prochain 21 courant, à l'Hôtel de Ville, salle Pierre de Roubaix, où une urne spéciale sera placée pour recevoir leurs suffrages.

Se munir d'une pièce d'identité pour réclamer les deux enveloppes réglementaires au Président du bureau de vote.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les résultats des élections cantonales de dimanche prochain 21 mai 1922 seront proclamés aux lieux suivants :

1. Ceux du canton Est, à l'Hôtel de Ville, salle Pierre de Roubaix ;
2. Ceux du canton Ouest, à l'école de garçons, rue du Bois.

L'obésité et les rhumatismes sont causés par un mauvais fonctionnement de l'appareil digestif qui accumule les toxines. Un GRAIN DE VALS avant le repas du soir est la meilleure cure laxative dépurative. 9778-5

La boisson qui tue

M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement, a été appelé avant-hier soir à constater la mort par pendaison du nommé Christophe Pollet, 52 ans, serrurier, demeurant rue Notre-Dame, 46.

Le malheureux ouvrier s'était pendu à l'aide d'une corde, au pied de son lit. La mort paraissait remonter à 12 heures environ ainsi que l'a déclaré M. le docteur Desbonnets.

L'habitation du défunt étant assez exiguë, le corps a été transporté à la Morgue.

Pollet s'adonnait à la boisson. Il était en état d'ivresse depuis dimanche. Il s'était enfermé chez lui mardi, et c'est en recouvrant la raison qu'il a dû prendre sa funeste décision.

UN BROWNING PART TOUT SEUL

M. Emile Boston, 22 ans, teinturier, demeurant rue Fourcroy, cour Lauwers, 1, était occupé jeudi soir à décharger un browning de 7 m. 65 lorsque, par suite sans doute d'une fausse manœuvre, le coup partit. M. Boston reçut la balle dans le bas-ventre. Transporté à l'Hôpital, sur l'ordre de M. le docteur Druesne, il a été opéré hier matin.

La balle a été retirée de la région inguinale où elle n'a fait que des lésions sans gravité.

CREPAGE DE CHIGNONS

Vers 6 heures, jeudi soir, rue d'Alger, en sortant de l'usine, Rachel Quesnis, 23 ans, soigneuse demeurant à Wattrelos, rue d'Oran, 10 et Marie Pauwels, 22 ans, soigneuse, demeurant à Mouscron, rue du Couvent, 16, se sont prises de querelle. Elles ont cru devoir appuyer leurs dires d'arguments d'ordre pugilistique.

Le brigadier Bosman, de passage à ce moment a octroyé à chacune une contravention pour violences réciproques.

VOITURE ABANDONNEE

Une contravention a été rédigée contre M. Henri Fournier, négociant en laines, demeurant rue de la Redoute, 7, pour abandon sur la voie publique, contour Saint-Martin, hier, à 2 h. 30 du matin, d'une voiture automobile dépourvue d'éclairage.

FUNERAILLES DE BRAVES

C'est aujourd'hui samedi à 2 h. 30 que se feront les funérailles solennelles des militaires et civils ramenés au cimetière de Roubaix. Ce sont :

Bohée Albert, soldat de cuirassier, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 37; Franchomme Alfred, soldat 1er zouaves, médaille militaire, croix de guerre, Grande Rue, 247. — Antoine Alfred, soldat 120e d'artillerie lourde, Place Edouard Roussel, 18; Placet Jules, soldat 127e d'infanterie rue Delespaul, cour Masure, 4; Liébert J.-B., soldat 230e d'infanterie, médaille militaire, croix de guerre, rue de Denain, 101; Degeldere Edouard, prisonnier du 9 octobre 1914, rue de la Mackellerie, 165; Lievrouw Gustave, prisonnier du 9 octobre 1914, rue Saint-Joseph, 26; Leman Arthur 9 ans, rue Jouffroy, 38, victime civile; Soutier Marthe, rue Milin, 21, victime civile; Hélin Madeleine, rue de Baval, 73, victime civile.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire, rue Isabeau, à 2 h. 1/4, ainsi que les délégations des Sociétés Patriotiques et Militaires.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS

En raison des élections (scrutin de ballottage) il n'y aura pas de séance de tir demain.

Mort de M. J.-B. Malfait

INFIRMIER EN CHEF DE L'HOPITAL DE LA FRATERNITE

Un homme fort estimé à Roubaix vient de mourir : M. Jean-Baptiste Malfait, infirmier en chef de la Fraternité, décédé hier matin, après quelques jours de maladie, chez son fils, rue Notre-Dame.

Né en 1851, M. Malfait entra à l'Hôpital de Roubaix comme infirmier principal, en 1869. Il ne cessa depuis de se dévouer aux soins du service important dont il était chargé. Il contracta la variole en soignant ses malades.

De nombreuses décorations ont récompensé le mérite de cet excellent homme, qui reçut notamment la médaille d'argent de l'Assistance publique, la médaille des Epidémies, la Croix civique belge de 1re classe.

En 1911, lors de l'inauguration de l'Hôpital de la Fraternité, M. Fallières, alors Président de la République, le félicita publiquement.

M. Malfait était un ancien orphelin des Hospices de Roubaix.

Les funérailles auront lieu mardi à 9 h.30.

L'INTRODUCTION EN VILLE DE LA VIANDE DE CHEVAL

Le maire de Roubaix a pris hier l'arrêté dont nous reproduisons ci-dessous les conclusions :

Article 1er. — L'article 750 du règlement de police municipale est modifié ainsi qu'il suit : Défense expresse est faite d'introduire en ville : 1. des viandes gâtées, corrompues, ou nuisibles; 2. des viandes provenant d'animaux atteints des affections désignées en l'art. 654 du dit règlement, 3. des viandes soufflées de bœuf, de taureau ou de vaches; 4. la viande de cheval, sauf : a) celle dont l'importation est réglée par l'arrêté en date du 23 octobre 1920 de M. le ministre de l'Agriculture ; b) celle provenant d'un abattoir régulièrement inspecté.

L'introduction des viandes visées au paragraphe B ci-dessus, devra se faire dans les conditions suivantes : Les animaux seront divisés par moitié ou par quartiers. La tête sera détachée au niveau du larynx qui y restera naturellement adherent. Les diverses parties d'un animal devront être juxtaposables exactement. Les principaux viscères (poumons et trachées, etc.), resteront adhérents naturellement aux quartiers ou aux moitiés. Un des membres extérieurs sera scié au niveau du métacarpe, l'extrémité non dépecée devra être juxtaposable à la section du métacarpe du quartier antérieur correspondant et soumis à l'inspection.

Les viandes et abats ne devront, en aucun cas, présenter des traces d'épluchage. La viande introduite comme il est indiqué ci-dessus devra être accompagnée d'un certificat d'origine émanant du vétérinaire inspectant l'abattoir où aura été effectué l'abatage. Ce certificat attestera que l'animal, exempt de fièvre, a été l'objet d'une inspection sanitaire avant et après l'abatage. L'estampille officielle d'inspection que portera la viande sera reproduite sur le certificat d'origine et de santé.

Le certificat attestera, en outre, qu'au moment de l'abatage, les animaux n'étaient atteints ni d'une maladie aiguë ayant déterminé l'altération de la viande, ni d'une maladie ayant un retentissement grave sur l'état général, tel que tuberculose, morve, pneumonie, infection purulente, néoplasme, tétanos. En aucun cas, les animaux ne devront être en état d'hypothermie au moment de l'abatage.

Voyez aux annonces comment un simple essai peut vous prouver la supériorité de l'Huile des Bénédictins

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez Motte-Blanchott Nollet Alice, rue Newton, c. Donduyt, 3, Roub., 10 j. — id., Dorpe Irma, rue Léoroix, 148, Roub., 15 j. — Chez Alfred Motte-Jules Porisse, Godimus Yves, rue du Tilleul, c. St-Joseph, 31, 12 j. — Chez Alfred Vandroy, Vanbustel Albert, rue de Condé, Roub., 12 j. — Chez Roussel père et fils, Deffrennes Louis, rue des Fleurs, cité Jonville, 32, Wattrelos, 12 j. — Chez Glorieux et Pierrepont, Lefebvre Marie, rue J. Deregnaucourt, 3, Tourcoing, 11 j. — Chez Alfred Motte et Jules Porisse, Descamps Mathilde, rue des Longues-Haies, c. Leman, 13, Roub., 1 mois. — Chez A. Nibart, Guilbert Marcel, rue de Tourcoing, 54, à Wasquehal, 12 j. — Chez Masurel Leclercq et fils, Couque Clémentine, rue du Grand-Chemin, c. Mulliez, 9, Roub., 12 j. — Chez Victor Teyx et Cie, Patin Pierre, rue Jemmapes, 13, Roub., 12 j. — Chez Fromont et Ernoult, Desautier Alfred, rue Duflot, 1, Roub., 12 j. — Chez A. Motte et J. Porisse, Neufcourt Marie, rue du Ballon, c. Derville, 10, Roub., 12 j. ; Chez Liénard Napoléon, Vandurme Arthur, boul. de Paris, 5, Roub., 13 j. — Chez Etienne Motte, 30, rue d'Alger, Balbo Marguerite, Grande-Rue, 314, Roub., 13 j. — A la Société Anonyme de Peignage, Anno Emile, rue Vauquanson, 32, Roub., 20 j. — A la Société Anonyme de Peignage, Beckaert Lucienne, rue Magenta, 42, 1 mois. — Chez Alfred Motte-Jules Porisse, Vanoverschelde Jeanne, rue des Sept-Ponts, f. Masure, 24, Roub., 12 j. — A la Société Anonyme de Teinture-Impression Gaydet, Degouchy Grégoire, rue Boucher-de-Perthes, 80, Roub., 13 j. — Aux Huileries de Roubaix et d'Odessa, Durez Louis, hameau du Nouveau-Monde, 42, Roub., 12 j. — Chez Ach Senneville et fils, Beckaert Georges, rue St-Joseph, 88, Roub., 12 j. — Chez Etienne Motte (Alger), Annotte Maurice, rue du Rivage, 50, à Wattrelos, 14 j. — Chez A. Masurel et Cie, Marchal Henri, rue Grétry, 38, Roub., 2 m. — Chez Ternynck frères, Scaillerel Louis, rue de la Paix, 81, Roub., 12 j. — Chez Deldalle Rivelois, Van Cauwenberghe Alphonse, rue de Tourcoing, 10, Wattrelos, 14 j. — Chez Fauvel Augustin, Ballois Georges, rue d'Alma, 157, Roub., 15 j. — A la Meunerie L'Hoise, Bélin Albert, à St-Léger (Belgique), 12 j. — A la Laitière de Roubaix, Holvoet Madeleine, rue Martinoire, 10, Wattrelos, 12 j. — Id., Tellier Emile, rue des Champs, 17, à Wattrelos 12 j. — Chez Paul Berte, Duponé Georges, boul. Gambetta, 202, à Roub., 15 j. — A la Cie Générale des Industries Textiles, à Roubaix, Cuyters Benjamin, rue de la Conférence, 38, Roub., 12 j. — Chez Charles Henri Vandamme, Thaise Alphonse, boul. de Metz, c. Bréda, 3, à Roub., 15 j.

CONCERT DU DIMANCHE

Programme du concert public qui sera donné par la Société Municipale « La Grande Harmonie », au Parc Barbieux, le dimanche 21 mai, de 16 h. 30 à 18 h. 30.

1re partie. — 1. Fantaisie militaire, Clément Broodin ; 2. L'Ami de la Maison, ouverture, Grétry ; 3. Roma (prélude du 3e acte), Bizet ; 4. Ouverture de Tannhauser, R. Wagner.

2e partie. — 5. Symphonie en Ré mineur, César Franck ; 6. Marche Héroïque, C. Saint-Saëns ; 7. Patrie (ballet), E. Paladilhe.

L'ECOLE PIGIER
ouvre pour le 1er JUIN de nouveaux cours de Sténo-Dactylographie, Français, Correspondance commerciale. — Inscription tous les jours.
31, Rue Faidherbe, 31, LILLE
9560.

FEDERATION DES « BRASSARDS ROUGES » DE ROUBAIX ET SES CANTONS

Tous les fédérés sont invités à une grande conférence qui aura lieu demain dimanche 21 mai, à 10 heures, salle Pandora (rue Pauvrès). Cette conférence sera faite par M. Lévêque, secrétaire général des déportés Belges. Il est dans l'intérêt de tous d'y assister. — Le secrétaire, J. DELCOURT.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui samedi à 19 h., chez M. A. Deconinck, 108, rue des Arts, réunion du Comité Directeur et des diverses Commissions. Ordre du jour : Fête du samedi 27 mai, rue de l'Hospice. Présence indispensable.

***

Demain dimanche de 9 à 12 h., au Stand de la rue du Grand-Chemin, concours des Dames. Les jolis prix offerts à cette catégorie nous permettent d'espérer une belle affluence de tireuses. L'entrée du Stand s'effectuera par la rue Jules Dérégnaucourt.

L'Amicale présentera quelques équipes pour défendre sa chance dans diverses compétitions. Rassemblement au Mongy, Parc Barbieux, à 7 h. 1/4, pour les tireurs ci-après : MM.L. Savories, L. Cousart, L. Caretté, A. Huygen, R. Tirloit, E. Dejaeghes, Raucelot.

Les tireurs suivants sont priés de se trouver au Stand Pochon, rue d'Hem, à 9 h. : MM. Ch. Farvarque, Bottel frères, F. Duquesne, A. Delavernier, H. Malfait et A. Vanderplancke.

CŒCILIA ROUBAISIENNE

Samedi 20 courant, à 20 heures, au siège, répétition générale.

ETAT CIVIL

Naissances. — Marie Desbarbieux, rue Beaurewaert, 115. — Jean Lepers, rue Sévigné, 4. — Henri Carcan, Boulevard Gambetta, 200. — Marthe Vérin, rue Saint-Etienne, 12. — Denise Pierloot, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux, 10. Denis Paemelaire, rue Alfred Motte, 61.

Décès.— Céline Guestin, épouse Dewer, 53 ans rue Conférence. — Robert Foster, veuf Rodwell 78 ans, rue Grand-Chemin, 15. — Christophe Pollet, époux Quique, 52 ans, rue Notre-Dame, 46. — Mireille Vandercruysen, 6 mois, rue Epeule, 16.

TOURCOING
BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville
Téléphone : 9,85

Pour voter dimanche

AUX ELECTEURS N'AYANT PAS REÇU LEUR CARTE

Les électeurs n'ayant pas reçu leur carte sont informés que celle-ci sera déposée à leur bureau de vote où elle leur sera remise, à présentation d'une pièce qui sera délivrée à l'Hôtel de Ville (Bureau du Secrétariat) le jour de scrutin (dimanche 21 mai), de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

AUX REFUGIES

Les réfugiés électeurs dans leur commune d'origine qui désirent prendre part au scrutin de ballottage du 21 courant et voter à Tourcoing, sont invités à se présenter à l'Hôtel de Ville, Bureau du Secrétariat, dimanche 21 de 7 à 18 heures pour y retirer les deux enveloppes destinées à renfermer leur bulletin de vote. Une urne spéciale où ils pourront déposer ces enveloppes contenant leur bulletin de vote sera tenue à leur disposition audit bureau.

RETOUR DE MORTS GLORIEUX

Le lundi 22 mai 1922, à 10 heures très précises, 23 corps de soldats tourquennois et de victimes civiles de la guerre, seront transportés solennellement dans la Salle des Hospices, rue de Tournai, transformée en chambre funéraire, d'où ils seront dirigés ultérieurement sur les cimetières de la Ville.

Rendez-vous des délégations officielles et des groupements d'anciens militaires invités par l'Administration Municipale, à 9 h. 45, gare des voyageurs.

LA GREVE DES TEINTURIERS

Dans notre numéro d'hier, nous avions indiqué que le Syndicat des Teinturiers du Textile de Tourcoing (rue de la Cité) avait déclaré la grève générale.

Sur les 2.200 ouvriers teinturiers inscrits à Tourcoing, 1.200 sont actuellement en grève, dans 23 usines.

Ils réclament une augmentation de cinquante centimes à l'heure de travail.

Pour faire suite à ce mouvement, nous apprenons que les hommes de peine des peignages et teintureries se sont également mis en grève. 550 hommes de cette catégorie ont arrêté le travail dans 29 maisons.

FEDERATION DES COMBATTANTS

La commission des anciens combattants du groupe du Blanc-Seau avise ses adhérents qu'une permanence se tiendra dimanche 21 mai, de 9 heures à midi, au siège du groupe, chez M. Weyne, 107, rue de Mouvaux. La commission de service rendra aux adhérents les cartes de 1922 qui lui ont été remises avec le versement des cotisations dimanche dernier. A chaque carte seront jointes la carte de la « Prévoyance » et la carte de « Tir ». La commission rappelle que les retardataires peuvent verser leur cotisation à la permanence et que le commissaire recevra également les souscriptions que les membres voudraient bien verser en faveur des mutilés.

La Cressonnée
à base d'anis et de cresson
Serait le breuvage des dieux s'il faisait chaud dans l'Olympe
DISTILLERIE BOULANGER, PANTIN

AUX ANCIENS COMBATTANTS BELGES

La Section de Tourcoing participera, le Dimanche 4 Juin, aux fêtes organisées par la Section d'Ypres de la F.N.C., à l'occasion de la remise de son drapeau. Le concours de notre sympathique président fédéral Janne est assuré.

Le lundi 5 juin (jour férié), la Section d'Ypres offrira aux anciens combattants, désireux de visiter l'ancien front, le transport nécessaire à cet effet. Les membres voulant participer à la manifestation sont priés de faire parvenir leur adhésion au local ou de la donner à la réunion mensuelle de demain dimanche 21 mai, qui se tiendra à 10 h. 30 du matin, au siège. Ceux qui sont en possession de leur livret de dotation sont priés de passer au siège pour en faire effectuer la vérification.

AU GYMNASTES DU BLANC-SEAU

Dimanche à partir de 10 heures, séance d'entraînement dans le jardin Scott. Essais sur les emplacements préparés pour le saut en hauteur, longueur et jet du boulet, saut à la perche.

Semaine du 21 au 28 mai, changement aux séances ordinaires. Lundi, au lieu du mardi, pupilles. Mardi, au lieu de mercredi, gymnastes.

Ce changement est motivé par les réunions et cours de démonstrations qui ont lieu à Arras à l'occasion de la Fête Régionale qui se célébrera dans cette Ville au mois d'août.

AUX HALLES

Il a été vendu vendredi aux Halles :

780 kilos de marée pour 1.144.25 ; 8.200 œufs frais de 0.22 à 0.27 : 420 camembert, de 1.15 à 1.20 ; 35 kilos Port Salut, à 3 fr. ; 223 kilos beurre, de 8.50 à 9.50 ; 262 kilos jambon cuit désossé de 8 à 8.50 ; 125 kilos Gouda, de 3.50 à 4.50 ; 27 kilos Hollande, de 6.50 à 8 fr. ; 12 kilos Hollande, à 3.65 ; 83 kilos pommes de terre à 1.60 ; 40 kilos margarine à 3.25 ; 10 caisses lait non sucré à 53 fr. ; 72 boîtes corned beef, à 1.50.

Faites votre CUISINE au Gaz
GRAND CHOIX D'APPAREILS en vente et en location, au Magasin, 27, RUE CARNOT. — RAPIDITÉ, PROPRETÉ, ÉCONOMIE. 38,

ETAT CIVIL

Naissances. — Marie-Thérèse Cazoore, rue du Flocon, 35. — Albert Cracco, rue de Gand, 610.

Publications. — Jules Duhamel, employé, et Marie Delvoye, couveuse. — Henri Filez, négociant, et Yvonne Delvenne, s. p. — Edouard Duprez, industriel, et Simone Deleselle, s. p. — Louis Bouillet, mécanicien, et Madeleine Braye, employée. — Louis Catteau, chauffeur d'auto, et Argentine Dupont, s. p. — Louis Desreux, commerçant, et Léa Liétard, s. p. — Albert Decœve, cordonnier, et Hélène Ducoulombier, piquûrière. — Achille Louage, maçon, et Julienne Deldycke, femme de chambre. — Alfred Delcroix, rattacheur, et Clairette Naert, femme de chambre. — Victor Wacquenaire, chocolatier, et Zulma Quartier, repasseuse. — Marcel Débruyckère, électricien, et Claire Catrisse, bonnetière. — Jules Van Branteghem, mécanicien, et Blanche Vermeersch, dévideuse. — Arthur Delarge, magasinier, et Jeanne Delescluse, bobineuse. — Camille Vanhoutteghem, livreur, et Madeleine Raes, épailleuse. — Robert Hurstemans, chauffeur d'auto, et Valentine Haquette, piquûrière. — Henri Deponder, tapisseur, et Anna Lamant, confectionneuse. — Alphonse Rommelaere, homme de peine, et Louise Vandevenne, s. p.

FEUILLETON DU 21 MAI — N° 3

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

PREMIERE PARTIE

I. — L'Œuvre du Mal

Traversant en hâte la grande antichambre claire, sobrement décorée, quoique avec un luxe de bon goût, les deux jeunes filles gagnèrent un large couloir desservant les chambres à coucher de l'appartement.

Celle qu'elles habitaient était la première du couloir ; après venaient les deux du ménage Monestrange, puis l'appartement de Richard, composé de trois pièces assez petites, lequel avait une sortie particulière sur l'escalier.

Un hall frais, clair et coquet servait aux deux sœurs.

La chambre, vaste, avait deux fenêtres drapées de tulle blanc. L'air et la lumière l'inondaient.

Deux lits jumeaux de cuivre verni, une table de nuit laquée blanc marquant l'intervalle, quelques sièges bas et confortables tendus de toile de Jouy ; aux murs, trois ou quatre pastels, œuvres des maîtresses de ce logis ; à terre, un tapis fond réséda semé de bouquets d'un ton harmonieux ; sur la cheminée de marbre blanc, une pendule de biscuit ancien, flanquée de vases pleins de fleurs, tel était l'ameublement de cette chambre fort élégante dans sa simplicité, aussi candide d'aspect que ses gracieuses habitantes.

Par une porte entr'ouverte, on apercevait le petit cabinet de toilette installé dans le même goût.

Un rayon de soleil pâle et tiède filtrait à travers la mousseline blanche des grands rideaux aux embrasses de ruban blanc. Il faisait bon, en vérité, se reposer là... Il faisait meilleur encore y vivre.

Sur les meubles, s'étalaient de nombreuses photographies, mais une petite table voisine du lit de Marie-Thérèse en supportait des quantités gentiment arrangées sur un mignon paravent d'étoffe ancienne.

Au milieu d'elles se voyait l'image d'un jeune homme au visage ouvert qui souriait légèrement sous sa fine moustache châtain roux.

Les cheveux plus foncés étaient séparés par une raie sur le côté gauche, découvrant le front haut et noble, les sourcils bien arqués, les prunelles très douces, couleur noisette.

Et, comme par hasard, un minuscule vase, supportant quelques fleurs, était placé juste au-dessous de cette photographie.

Chaque matin deux petites mains tremblantes renouvelaient l'offrande parfumée faite à cette image, et souvent, bien souvent, Denise avait surpris sa sœur agenouillée sur une chaise basse, les yeux rivés sur ce portrait insensible, balbutiant comme une prière de formules d'adoration.

Chaque fois la jeune fille s'était éloignée sans bruit, ne voulant pas troubler la méditation de sa cadette, ne voulant pas, non plus, qu'elle eût à rougir d'être surprise.

Tout bas, à demi fâchée, elle murmurait qu'il était presque sacrilège de tant chérir une créature mortelle... que Richard n'avait rien d'une idole, et qu'elle se préparait bien des déceptions, bien des tourments, la pauvre petite assez folle pour se livrer ainsi.

Après avoir quitté leur chapeau et donné un pli gracieux à leur chevelure, Denisé et Marie-Thérèse se rendirent auprès de Mme de Monestrange.

Elles la trouvèrent toute dolente, étendue sur une chaise longue.

C'était une femme petite, mince, brune, qui gardait encore des restes de la grande beauté bien qu'elle eût dépassé depuis sept ans déjà la cinquantaine.

Ses cheveux étaient parsemés de larges mèches blanches, ses yeux grands et doux s'ouvraient dans un visage sur lequel le temps n'avait laissé que bien discrètement son empreinte.

Rien qu'à voir cette femme on la devinait bonne, rien qu'à entendre sa voix harmonieuse on se sentait prêt à l'aimer.

Il y avait déjà longtemps qu'elle servait de mère aux deux sœurs.

Denise venait d'avoir dix ans, Marie-Thérèse sept à peine lorsque, vêtues de deuil, les yeux rougis par les larmes, se tenant serrées l'une contre l'autre avec des airs de pauvres oiseaux craintifs, elles étaient entrées pour n'en jamais plus sortir dans la maison de Renaud de Monestrange.

Elles avaient perdu en moins d'une semaine leur père et leur mère ; elles ne possédaient plus rien au monde, car les créanciers de Louis Duquesne s'étaient empressés de faire main basse sur tout ce que laissait le défunt.

Si, pourtant, elles étaient riches les chères orphelines, puisque Mme de Monestrange leur ouvrait ses bras et les appelait tendrement : mes filles !

Et c'est avec un amour infini, un dévouement absolu que les deux sœurs payaient aujourd'hui leur dette de reconnaissance à la chère créature.

Avait-elle établi autrefois une différence entre son fils Richard et les enfants de son cousin germain Louis Duquesne ?

Non, Dieu avait augmenté sa famille de deux fillettes, voilà tout, et si elle avait été leur mère par le sang, Henriette de Monestrange n'aurait pu chérir davantage et Denise et Marie-Thérèse.

Son mari, à l'égard des deux jeunes filles nourrissait les mêmes sentiments.

Sa gravité ne pouvait tenir devant le sourire de ses nièces, devant leurs caresses naïves et leurs jolis mots d'affection filiale.

Retournons maintenant auprès de Mme de Monestrange.

Assis à ses côtés, lui tenant la main, cherchant à découvrir sur son visage une trace de souffrance, Renaud examinait sa femme non sans inquiétude.

— Ah ! çà voyons ! dit l'excellente créature s'efforçant de paraître gaie, qu'avez-vous, mon ami, à me dévisager de la sorte ?

On dirait que vous passez une revue en règle de mes rides et de mes cheveux blancs.

— Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, Henriette, puisque vous serez toujours à mes yeux aussi belle, aussi jeune qu'au temps lointain de notre mariage.

Ce qui me préoccupe c'est votre santé. Je suis inquiet de vous entendre, vous plaindre, vous, qui jamais que je sache, ne l'avez fait depuis vingt ans. J'admirais hier encore votre robustesse magnifique dont ne se doutaient pas ceux qui ne voient que votre taille mince et votre air délicat.

J'eus tort de chanter victoire, puisque ce matin vous êtes malade.

— En voilà des idées sombres, mon bon Renaud ! Pour un méchant malaise qui va se dissiper tout seul ! C'est de ma faute aussi ; je fais la dolente, je me dorlote, vous n'aimez pas cela.

Nos filles vont rentrer de la promenade, j'irai à table avec vous... voilà !

— Ma chère, vous resterez ici, vous vous reposerez, et ce soir peut-être serez-vous guérie.

— J'y compte bien.

Mais voici les enfants... Bonjour mes mignonnes ! Avez-vous fait une bonne promenade ?

— Oh ! oui, tante, délicieuse.

Et tout en embrassant Mme de Monestrange, les deux sœurs la questionnaient sur son indisposition.

— Je ne puis que vous répéter ce que j'ai dit déjà à votre oncle, fit-elle.

Il m'est impossible de pré